

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE FOISSAC**  
Le Garric - 12260 FOISSAC

Département de l'Aveyron

---

## DÉLIBÉRATION

Séance du 02 Septembre 2024

Date de convocation : 26 Aout 2024

Nombre de membres en exercice : 28

Présents : 18

Absent(s) : 10

Procuration : 2

Vote exprimés : 20

---

L'an deux mil vingt-quatre, le deux du mois de septembre à vingt heures trente minutes,  
Le Comité Syndical, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au siège du SIE de  
Foissac, sous la présidence de Monsieur Serge MASBOU.

**Délégués présents** : M. Serge MASBOU, Président, Mme Anne TREBOSC, 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Mme. Marie-José DOUCET, M. Yves VILLE, Mme Stéphanie CHEVALIER, M. Sébastien ISSALIS, M. Eric CABRIT, Mme Catherine BOUCHETOU, M Eric COURNEDE, Mme Myriam DEMAEGDT, M. Olivier DELANGE, M. Claude JOULIE, M. Christian SAINT-AFFRE, M Bruno BURLET, M. Claude MIQUEL, M Thierry CAPELLE, M. Christian GINIER, et M Jean-Pierre MASBOU

**Absent(s) excusé(s)** : M Emmanuel DESTRUEL, M Amélie DAVID, Mme Huguette ROQUES

**Absent(s) non-excuse(s)** : M Jean CALIBRE, M Norbert MARTIN, M Aurélien BOYER, Mme Adeline CHERRY-PELAT, Mme Séverine RAYNAL, M Hervé TASTAYRE, M Francis FRANCOUAL

**Maires présents** : Néant

**Procurations** : M Emmanuel DESTRUEL donne procuration à M. Eric CABRIT, Mme Huguette ROQUES donne procuration à Mme. Marie-José DOUCET

Mme Anne TREBOSC a été nommée secrétaire de séance.

---

### **Objet : Approbation démission du 1<sup>er</sup> Vice-Président**

Vu la délibération n°2020-017 du 1<sup>er</sup> septembre 2020 fixant le nombre de vice-présidents,

Vu la lettre de démission de Monsieur Hervé TASTAYRE de ses fonctions de 1<sup>er</sup> Vice-Président du Syndicat Intercommunal des Eaux de FOISSAC reçu en date du 22 janvier 2024,

Vu le courrier de M le sous-préfet de l'arrondissement de Villefranche de Rouergue approuvant ladite démission et les modalités citées quant à la tenue rapide d'un conseil syndical,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique <http://telerecours.fr>

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE FOISSAC**  
**Le Garric - 12260 FOISSAC**

*Département de l'Aveyron*

Le président invite les membres présents à approuver également la démission du Vice-président du Syndicat Intercommunal des Eaux de FOISSAC, qui reste membre à part entière du conseil syndical.

Après discussion, les membres présents sont invités à délibérer pour ou contre l'approbation de cette démission.

Les résultats de la décision sont collégiaux, avec :

20 Pour                      0 Contre                      0 Abstention

Fait et délibéré à FOISSAC les jour, mois et an susdits, ont signé au registre tous les présents.

Extrait de Délibération certifié  
conforme,

Le Président  
**M Serge MASBOU**



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE FOISSAC**  
**Le Garric - 12260 FOISSAC**

*Département de l'Aveyron*

---

## **DÉLIBÉRATION**

Séance du 02 Septembre 2024

Date de convocation : 26 Aout 2024

Nombre de membres en exercice : 28

Présents : 18

Absent(s) : 10

Procuration : 2

Vote exprimés : 20

---

L'an deux mil vingt-quatre, le deux du mois de septembre à vingt heures trente minutes, Le Comité Syndical, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au siège du SIE de Foissac, sous la présidence de Monsieur Serge MASBOU.

**Délégués présents** : M. Serge MASBOU, Président, Mme Anne TREBOSC, 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Mme. Marie-José DOUCET, M. Yves VILLE, Mme Stéphanie CHEVALIER, M. Sébastien ISSALIS, M. Eric CABRIT, Mme Catherine BOUCHETOU, M Eric COURNEDE, Mme Myriam DEMAEGDT, M. Olivier DELANGE, M. Claude JOULIE, M. Christian SAINT-AFFRE, M Bruno BURLET, M. Claude MIQUEL, M Thierry CAPELLE, M. Christian GINIER, et M Jean-Pierre MASBOU

**Absent(s) excusé(s)** : M Emmanuel DESTRUEL, M Amélie DAVID, Mme Huguette ROQUES

**Absent(s) non-excuse(s)** : M Jean CALIBRE, M Norbert MARTIN, M Aurélien BOYER, Mme Adeline CHERRY-PELAT, Mme Séverine RAYNAL, M Hervé TASTAYRE, M Francis FRANCOUAL

**Maires présents** : Néant

**Procurations** : M Emmanuel DESTRUEL donne procuration à M. Eric CABRIT, Mme Huguette ROQUES donne procuration à Mme. Marie-José DOUCET

Mme Anne TREBOSC a été nommée secrétaire de séance.

---

### **Objet : Approbation du refus de la 2° Vice-présidente**

Vu la délibération n°2020-017 du 1<sup>er</sup> septembre 2020 fixant le nombre de vice-présidents,

Vu la lettre de démission de Monsieur Hervé TASTAYRE de ses fonctions de 1<sup>er</sup> Vice-Président du Syndicat Intercommunal des Eaux de FOISSAC reçu en date du 22 janvier 2024,

Vu le courrier de M le sous-préfet de l'arrondissement de Villefranche de Rouergue approuvant ladite démission et les modalités citées quant à la tenue rapide d'un conseil syndical,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique <http://telerecours.fr>

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE FOISSAC**  
**Le Garric - 12260 FOISSAC**

*Département de l'Aveyron*

Le président invite la seconde vice-présidente à occuper conformément au code électoral la place de 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente

Mme Anne TREBOSC refuse devant les membres présents cette nomination et demande à ces derniers d'acter ses propos par délibération.

Après discussion, les membres présents sont invités à délibérer pour acter cette décision de refus de nomination et de déroger au code électoral.

Les résultats de la décision sont approuvés à l'unanimité, avec :

20 Pour                      0 Contre                      0 Abstention

Fait et délibéré à FOISSAC les jour, mois et an susdits, ont signé au registre tous les présents.

Extrait de Délibération certifié conforme,

Le Président  
**M Serge MASBOU**



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE FOISSAC**  
**Le Garric - 12260 FOISSAC**

*Département de l'Aveyron*

---

## DÉLIBÉRATION

Séance du 02 Septembre 2024

Date de convocation : 26 Aout 2024

Nombre de membres en exercice : 28

Présents : 18

Absent(s) : 10

Procuration : 2

Vote exprimés : 20

---

L'an deux mil vingt-quatre, le deux du mois de septembre à vingt heures trente minutes,  
Le Comité Syndical, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au siège du SIE de  
Foissac, sous la présidence de Monsieur Serge MASBOU.

**Délégués présents** : M. Serge MASBOU, Président, Mme Anne TREBOSC, 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Mme. Marie-José DOUCET, M. Yves VILLE, Mme Stéphanie CHEVALIER, M. Sébastien ISSALIS, M. Eric CABRIT, Mme Catherine BOUCHETOU, M Eric COURNEDE, Mme Myriam DEMAEGDT, M. Olivier DELANGE, M. Claude JOULIE, M. Christian SAINT-AFFRE, M Bruno BURLET, M. Claude MIQUEL, M Thierry CAPELLE, M. Christian GINIER, et M Jean-Pierre MASBOU

**Absent(s) excusé(s)** : M Emmanuel DESTRUEL, M Amélie DAVID, Mme Huguette ROQUES

**Absent(s) non-excuse(s)** : M Jean CALIBRE, M Norbert MARTIN, M Aurélien BOYER, Mme Adeline CHERRY-PELAT, Mme Séverine RAYNAL, M Hervé TASTAYRE, M Francis FRANCOUAL

**Maires présents** : Néant

**Procurations** : M Emmanuel DESTRUEL donne procuration à M. Eric CABRIT, Mme Huguette ROQUES donne procuration à Mme. Marie-José DOUCET

Mme Anne TREBOSC a été nommée secrétaire de séance.

---

### **Objet : Election du 1er Vice-Président.**

Vu la délibération n°2020-017 du 1<sup>er</sup> septembre 2020 fixant le nombre de vice-présidents,

Vu la lettre de démission de Monsieur Hervé TASTAYRE de ses fonctions de 1<sup>er</sup> Vice-Président du Syndicat Intercommunal des Eaux de FOISSAC reçu en date du 22 janvier 2024,

Vu le courrier de M le sous-préfet de l'arrondissement de Villefranche de Rouergue approuvant ladite démission et les modalités citées quant à la tenue rapide d'un conseil syndical,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique <http://telerecours.fr>

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE FOISSAC**  
**Le Garric - 12260 FOISSAC**

*Département de l'Aveyron*

Vu les délibérations 2024/015 et 2024/016 précédente, sur les modalités issues de cette démission et le refus acté de la 2° Vice-présidente,

Le président invite les membres présents à élire la/le premier Vice-président du Syndicat Intercommunal des Eaux de FOISSAC et fait appel à candidature :

M. Christian GINIER propose sa candidature.

Son nommé accessoir M Claude MIQUEL et Mme Stéphanie CHEVALIER.

Chaque délégué est invité à déposer dans l'urne prévue à cet effet leur vote après signature de l'émargement.

Le dépouillement a donné les résultats suivants

Nombre de votant : 20

Suffrages exprimés : 20

Nombre de Nul : 0

M Christian GINIER a été élu avec 20 voix.

M. Christian GINIER ayant obtenu l'unanimité, est proclamé 1<sup>er</sup> Vice-Président du Syndicat Intercommunal des Eaux de Foissac et installé aussitôt dans ses fonctions.

Fait et délibéré à FOISSAC les jour, mois et an susdits, ont signé au registre tous les présents.

Extrait de Délibération certifié conforme,

Le Président  
**M Serge MASBOU**



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE FOISSAC**  
**Le Garric - 12260 FOISSAC**

*Département de l'Aveyron*

---

## **DÉLIBÉRATION**

Séance du 02 Septembre 2024

Date de convocation : 26 Aout 2024

Nombre de membres en exercice : 28

Présents : 18

Absent(s) : 10

Procuration : 2

Vote exprimés : 20

---

L'an deux mil vingt-quatre, le deux du mois de septembre à vingt heures trente minutes, Le Comité Syndical, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au siège du SIE de Foissac, sous la présidence de Monsieur Serge MASBOU.

**Délégués présents** : M. Serge MASBOU, Président, Mme Anne TREBOSC, 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Mme. Marie-José DOUCET, M. Yves VILLE, Mme Stéphanie CHEVALIER, M. Sébastien ISSALIS, M. Eric CABRIT, Mme Catherine BOUCHETOU, M Eric COURNEDE, Mme Myriam DEMAEGDT, M. Olivier DELANGE, M. Claude JOULIE, M. Christian SAINT-AFFRE, M Bruno BURLET, M. Claude MIQUEL, M Thierry CAPELLE, M. Christian GINIER, et M Jean-Pierre MASBOU

**Absent(s) excusé(s)** : M Emmanuel DESTRUEL, M Amélie DAVID, Mme Huguette ROQUES

**Absent(s) non-excusé(s)** : M Jean CALIBRE, M Norbert MARTIN, M Aurélien BOYER, Mme Adeline CHERRY-PELAT, Mme Séverine RAYNAL, M Hervé TASTAYRE, M Francis FRANCOUAL

**Maires présents** : Néant

**Procurations** : M Emmanuel DESTRUEL donne procuration à M. Eric CABRIT, Mme Huguette ROQUES donne procuration à Mme. Marie-José DOUCET

Mme Anne TREBOSC a été nommée secrétaire de séance.

---

**Objet** : Election d'un(e) membre du bureau du SIEF.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L5211-11 L.2121- et L.2122.17,

Vu la délibération n°2020-017 du 1<sup>er</sup> septembre 2020 fixant le nombre de vice-présidents,

Vu la délibération n°2020-018 du 1<sup>er</sup> septembre 2020 portant élection des vice-présidents,

Vu la délibération n°2020-019 du 1<sup>er</sup> septembre 2020 fixant le nombre de membres associés qui siègeront au bureau syndical,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique <http://telerecours.fr>

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE FOISSAC**  
**Le Garric - 12260 FOISSAC**

*Département de l'Aveyron*

Vu la lettre de démission de Monsieur Hervé TASTAYRE de ses fonctions de 1<sup>er</sup> Vice-Président du Syndicat Intercommunal des Eaux de FOISSAC reçu en date du 22 janvier 2024,

Vu le courrier de M le sous-préfet de l'arrondissement de Villefranche de Rouergue approuvant ladite démission et les modalités citées quant à la tenue rapide d'un conseil syndical,

Vu les délibérations 2024/016 et 2024/017 précédente, sur les modalités issues de cette démission et le refus acté de la 2<sup>e</sup> Vice-présidente,

Vu les délibérations 2024/018 précédente, sur l'élection au poste de vice-président d'un membre du bureau du SIE de Foissac,

Le président informe les membres présents qu'il y a lieu d'élire une personne supplémentaire pour la composition du bureau du SIE de FOISSAC conformément aux précédentes délibérations et demande au conseil en place qui souhaite porter sa candidature à ce poste.

Mme Catherine BOUCHETOU propose sa candidature.

Son nommé accessoir M Claude MIQUEL et Mme Stéphanie CHEVALIER.

Chaque délégué est invité à déposer dans l'urne prévue à cet effet leur vote après signature de l'émargement.

Le dépouillement a donné les résultats suivants

Nombre de votant : 20

Suffrages exprimés : 20

Nombre de Nul : 0

M Catherine BOUCHETOU a été élu avec 20 voix.

M. Catherine BOUCHETOU ayant obtenu l'unanimité, est proclamé membre du bureau du Syndicat Intercommunal des Eaux de Foissac et installé aussitôt dans ses fonctions.

Fait et délibéré à FOISSAC les jour, mois et an susdits, ont signé au registre tous les présents.

Extrait de Délibération certifié conforme,

Le Président

M Serge MASBOU



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE FOISSAC**  
Le Garric - 12260 FOISSAC

Département de l'Aveyron

**DÉLIBÉRATION**

Séance du 02 Septembre 2024

Date de convocation : 26 Aout 2024

Nombre de membres en exercice : 28

Présents : 18

Absent(s) : 10

Procuration : 2

Vote exprimés : 20

L'an deux mil vingt-quatre, le deux du mois de septembre à vingt heures trente minutes, Le Comité Syndical, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au siège du SIE de Foissac, sous la présidence de Monsieur Serge MASBOU.

**Délégués présents** : M. Serge MASBOU, Président, Mme Anne TREBOSC, 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Mme. Marie-José DOUCET, M. Yves VILLE, Mme Stéphanie CHEVALIER, M. Sébastien ISSALIS, M. Eric CABRIT, Mme Catherine BOUCHETOU, M Eric COURNEDE, Mme Myriam DEMAEGDT, M. Olivier DELANGE, M. Claude JOULIE, M. Christian SAINT-AFFRE, M Bruno BURLET, M. Claude MIQUEL, M Thierry CAPELLE, M. Christian GINIER, et M Jean-Pierre MASBOU

**Absent(s) excusé(s)** : M Emmanuel DESTRUEL, M Amélie DAVID, Mme Huguette ROQUES

**Absent(s) non-excuse(s)** : M Jean CALIBRE, M Norbert MARTIN, M Aurélien BOYER, Mme Adeline CHERRY-PELAT, Mme Séverine RAYNAL, M Hervé TASTAYRE, M Francis FRANCOUAL

**Maires présents** : Néant

**Procurations** : M Emmanuel DESTRUEL donne procuration à M. Eric CABRIT, Mme Huguette ROQUES donne procuration à Mme. Marie-José DOUCET

Mme Anne TREBOSC a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : Mouvement de crédits – section fonctionnement et investissement.**

Mr le Président indique que des mouvements de crédits doivent être appliqués dans la section fonctionnement et investissement suite à la décision de déblocage du crédit par anticipation, notamment :

- Sur le règlement des intérêts dus d'aout, septembre et octobre
- Pour le remboursement du capital d'aout, septembre et octobre

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique <http://telerecours.fr>

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE FOISSAC**  
**Le Garric - 12260 FOISSAC**

*Département de l'Aveyron*

Il propose de régulariser cette situation par décision Modificative ci-dessous, avec pour équilibre :

- Des réductions de crédit sur les dépenses imprévues des deux sections
- Une réduction de crédit sur les indemnités des élus surestimées.
- Des ouvertures de crédit supplémentaires sur les comptes des deux sections relatives à l'emprunt (Capital et Intérêt)

**Il présente les éléments suivants et propose la régularisation**  
**Décision Modificative 02**

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 022 022		3 254,82	
D F 65 6531		782,18	
D F 66 66111	4 037,00		
D I 020 020 OPFI		9 740,00	
D I 16 1641 OPFI	9 740,00		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement	EQUILIBRE	
Dépenses :	Ouvertures	9 740,00	4 037,00	Solde Ouvertures	13 777,00
	Réductions	9 740,00	4 037,00	Solde Réductions	13 777,00
Equilibre :	Ouv. - Red.			Ouv. - Réd.	

Monsieur Le Président invite le Conseil Syndical à se prononcer sur la décision modificative proposée.

Après délibération, le Conseil Syndical vote à l'unanimité des présents la décision modificative leur ayant été présentée.

20 Pour                      0 Contre                      0 Abstention

Fait et délibéré à FOISSAC, les jour, mois et an susdits, ont signé au registre tous les présents.

Extrait de Délibération certifié conforme,

Le Président  
**M Serge MA**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique <http://telerecours.fr>

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE FOISSAC**  
Le Garric - 12260 FOISSACDépartement de l'Aveyron

---

**DÉLIBÉRATION**

Séance du 02 Septembre 2024

Date de convocation : 26 Aout 2024

Nombre de membres en exercice : 28

Présents : 18

Absent(s) : 10

Procuration : 2

Vote exprimés : 20

---

L'an deux mil vingt-quatre, le deux du mois de septembre à vingt heures trente minutes, Le Comité Syndical, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au siège du SIE de Foissac, sous la présidence de Monsieur Serge MASBOU.

**Délégués présents** : M. Serge MASBOU, Président, Mme Anne TREBOSC, 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Mme. Marie-José DOUCET, M. Yves VILLE, Mme Stéphanie CHEVALIER, M. Sébastien ISSALIS, M. Eric CABRIT, Mme Catherine BOUCHETOU, M Eric COURNEDE, Mme Myriam DEMAEGDT, M. Olivier DELANGE, M. Claude JOULIE, M. Christian SAINT-AFFRE, M Bruno BURLET, M. Claude MIQUEL, M Thierry CAPELLE, M. Christian GINIER, et M Jean-Pierre MASBOU

**Absent(s) excusé(s)** : M Emmanuel DESTRUEL, M Amélie DAVID, Mme Huguette ROQUES

**Absent(s) non-excuse(s)** : M Jean CALIBRE, M Norbert MARTIN, M Aurélien BOYER, Mme Adeline CHERRY-PELAT, Mme Séverine RAYNAL, M Hervé TASTAYRE, M Francis FRANCOUAL

**Maires présents** : Néant

**Procurations** : M Emmanuel DESTRUEL donne procuration à M. Eric CABRIT, Mme Huguette ROQUES donne procuration à Mme. Marie-José DOUCET

Mme Anne TREBOSC a été nommée secrétaire de séance.

---

**Objet : Signature de la convention DGFIP et Autorisation de mise en non-valeur**

Conformément au décret 2023-523 du 29 juin 2023, relatif au plafond de délégation des décisions d'admission en non-valeur et aux textes cités,

Monsieur le Président expose la nécessité de lui accorder le pouvoir de signer une convention avec la DGFIP afin de faciliter la mise en non-valeur des créances inférieures à 100 €.

Il précise que cette délégation, accordée par le conseil, lui permettra d'effectuer cette démarche sans consultation préalable pour les montants modestes. Cependant, les membres du conseil syndical seront informés des créances non recouvrées lors de la réunion suivante immédiatement après cette mise en non-valeur, ainsi que des raisons associées.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique <http://telerecours.fr>

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE FOISSAC**  
**Le Garric - 12260 FOISSAC**

*Département de l'Aveyron*

---

Il indique également que cette convention impose au personnel de filtrer les titres émis, car la DGFIP ne souhaite plus recouvrer les montants inférieurs à 15 €.

Toutefois, l'ordonnateur, en l'occurrence le SIEF, ne pourra éviter ce type de titre en raison des montants des factures, notamment pour les personnes mensualisées ou en cas de facture rectificative.

Après délibération, le président soumet les propositions ci-dessus au vote.

Les membres présents approuvent à l'unanimité et accordent au président le pouvoir de signer cette convention et de mettre en non-valeur les sommes inférieures à 100 €.

Fait et délibéré à FOISSAC, le jour, mois et an susdits, ont signé au registre tous les présents.

Extrait de Délibération certifié  
conforme,

Le Président  
M Serge MASBOU



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE FOISSAC**  
**Le Garric - 12260 FOISSAC**

*Département de l'Aveyron*

---

## **DÉLIBÉRATION**

Séance du 02 Septembre 2024

Date de convocation : 26 Aout 2024

Nombre de membres en exercice : 28

Présents : 18

Absent(s) : 10

Procuration : 2

Vote exprimés : 20

---

L'an deux mil vingt-quatre, le deux du mois de septembre à vingt heures trente minutes, Le Comité Syndical, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au siège du SIE de Foissac, sous la présidence de Monsieur Serge MASBOU.

**Délégués présents** : M. Serge MASBOU, Président, Mme Anne TREBOSC, 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Mme. Marie-José DOUCET, M. Yves VILLE, Mme Stéphanie CHEVALIER, M. Sébastien ISSALIS, M. Eric CABRIT, Mme Catherine BOUCHETOU, M Eric COURNEDE, Mme Myriam DEMAEGDT, M. Olivier DELANGE, M. Claude JOULIE, M. Christian SAINT-AFFRE, M Bruno BURLET, M. Claude MIQUEL, M Thierry CAPELLE, M. Christian GINIER, et M Jean-Pierre MASBOU

**Absent(s) excusé(s)** : M Emmanuel DESTRUEL, M Amélie DAVID, Mme Huguette ROQUES

**Absent(s) non-excuse(s)** : M Jean CALIBRE, M Norbert MARTIN, M Aurélien BOYER, Mme Adeline CHERRY-PELAT, Mme Séverine RAYNAL, M Hervé TASTAYRE, M Francis FRANCOUAL

**Maires présents** : Néant

**Procurations** : M Emmanuel DESTRUEL donne procuration à M. Eric CABRIT, Mme Huguette ROQUES donne procuration à Mme. Marie-José DOUCET

Mme Anne TREBOSC a été nommée secrétaire de séance.

---

### **Objet : Signature de la convention DGFIP et Autorisation de mise en non-valeur**

Vu les articles L2321-2 29° et R2321-3 3° du CGCT,

Monsieur le Président informe les membres du Syndicat que l'état 2024 de taxes et de produits irrécouvrables a été transmis par le Trésor Public de Villefranche de Rouergue en date du 02 Aout 2024 pour le SIE de Foissac.

Il présente la liste non-nominatives des recouvrements irrécupérables en indiquant que 4 abonnés représentent à eux seul plus de 80% du montants des produits irrécouvrables, les 20% restants, composés de 34 abonnés, représentent des sommes modiques dues principalement à des arrondis lors du paiement des factures.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique <http://telerecours.fr>

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE FOISSAC**  
**Le Garric - 12260 FOISSAC**

*Département de l'Aveyron*

---

Il indique que le travail de la DGFIP est très probant car, lors des années antérieures, le montant présenté dépassait allégrement les 5 000 € et s'en félicite.

Monsieur Serge MASBOU propose aux délégués présents d'en prendre connaissance, d'en débattre et enfin de se prononcer sur l'effacement des créances énumérées, dont le montant total s'élève à **2 528.93€**.

Ouï cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Syndical approuve à l'unanimité des présents :

- L'effacement des créances en faveur des personnes concernées aux montants sus énumérés,
- Le mandatement de ceux-ci à l'article 6541.

Après délibération, le Conseil Syndical vote, avec :

20 Pour                      0 Contre                      0 Abstention

Fait et délibéré à FOISSAC, le jour, mois et an susdits, ont signé au registre tous les présents.

Extrait de Délibération certifié conforme,

Le Président  
**M Serge MASBOU**



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Serge MASBOU", written over the circular stamp.